

Le bulletin du désarmement

Supplément

La Conférence de Stockholm 1

ANNEXE — Déclarations canadiennes à la Conférence de Stockholm 6

Intervention du 11 mai 1984 sur les propositions de MCS et le non-recours à la force 8

Intervention du 27 septembre 1984 sur la transparence et sur le mandat de la conférence 10

Intervention du 7 décembre 1984 sur la zone d'application et l'information 12

Intervention du 29 janvier 1985 sur le non-recours à la force 13

Intervention du 3 juin 1985 sur le non-recours à la force 14

Intervention du 13 juin 1985 sur le contrôle de l'observation des mesures et la vérification : les inspections sur place 14

Intervention du 5 juillet 1985 sur le renforcement de la confiance et sa signification politique 16

Intervention du 18 octobre 1985 sur l'état des négociations 18

MANDAT — Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe 19

La Conférence de Stockholm



Vue d'ensemble de la session inaugurale de la Conférence de Stockholm. Reportagebild

La Conférence de Stockholm ou, pour la nommer par son titre officiel, la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe, a été instituée par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), qui réunit 35 États de façon permanente. Les participants en sont le Canada, les États-Unis et tous les pays européens, à l'exception de l'Albanie. La première tâche de la CSCE fut la négociation de l'Acte final d'Helsinki (signé en 1975) qui énonçait une série de principes devant régir les relations entre les États participants. Lors de réunions subséquentes de la CSCE, les pays membres se sont penchés sur la mise en œuvre de l'Acte final et ont exploré les moyens d'améliorer le niveau de la sécurité et de la coopération en Europe. En se fondant sur un mandat élaboré avec soin à la Réunion complémentaire de la CSCE qui a pris fin à Madrid en septembre 1983, la Conférence de Stockholm doit « entreprendre,

par étapes, de nouvelles actions, efficaces et concrètes, propres à faire progresser l'œuvre de renforcement de la confiance et de la sécurité et à parvenir au désarmement, de manière à donner effet et expression au devoir qu'ont les États de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans leurs rapports mutuels ».

La première phase de la Conférence qui, comme toutes les réunions de la CSCE, fonctionne sur une base consensuelle, est consacrée « à la négociation et à l'adoption d'une série de mesures de confiance et de sécurité, se complétant mutuellement, et visant à diminuer le risque de confrontation militaire en Europe ». Ces mesures de confiance et de sécurité (MCS en abrégé) sont un prolongement des mesures plus modestes de renforcement de la confiance contenues dans l'Acte final d'Helsinki. En tant que telles, elles sont considérées comme des mesures de

Cette publication est la première d'une série de suppléments au *Bulletin du désarmement* qui ont été préparés par le ministère des Affaires extérieures afin de mettre davantage en lumière les efforts déployés par le Canada pour contribuer au contrôle des armements et au désarmement.

This publication is also available in English.